

La Lettre



Bulletin d'information de la section LDH de Lille

lille@ldh-france.org

Juin 2023

Editorial

On lâche rien !

Contrairement à ce qu'espèrent Macron et son gouvernement, la mobilisation contre la loi sur les retraites n'est pas terminée. Pour preuve, ce nouvel appel à manifestation le 6 juin à Lille et dans toute la France qui intervient en complément de ces casserolades qui agacent tellement nos gouvernants.

Manifestation

Comme lors de toutes les précédentes manifestations sur les retraites, la LDH sera présente, fidèle à son engagement de défendre les droits économiques et sociaux. Nous l'avons fait récemment en soutien aux grévistes de Vertbaudet en butte à un patronat rétrograde et à des forces de l'ordre agissant de façon totalement disproportionnée contre les salariés en grève.

Mais, à l'occasion de ce 6 juin, la section, avec un collectif d'artistes mobilisés, a également pris l'initiative d'organiser une fête, une « Faites du bruit ». Mieux que des casseroles, de la musique pour nous faire entendre!

... et concert de solidarité

Nous organisons avec l'intersyndicale un grand concert gratuit. Nous voulons inviter toutes et tous à un moment populaire et festif, à l'image de ce mouvement depuis le début. Nous voulons montrer aussi la joie de nous retrouver pour réaffirmer encore et toujours notre grande soif de démocratie et de participation collective à notre avenir. Ce sera l'occasion de montrer notre solidarité en incitant tous les participants à donner un coup de main pour abonder les caisses de grève.

Nous serons très nombreux à la manifestation comme au concert. Non, Macron et son gouvernement n'ont pas fini de nous entendre

Emmanuelle Jourdan Chartier Présidente de la section LDH de Lille



6 Juin

La LDH manifeste Concert à l'issue de la manif Gare Saint-Sauveur Lille Référé LDH contre les fichiers illégaux

Le parquet de Lille condamné

Le site Mediapart a révélé le 5 mai, qu'au parquet de Lille, des tableaux Excel répertorient de façon nominative, depuis mi-mars, les personnes arrêtées en marge des manifestations contre la réforme des retraites. Pour ce genre de fichier sensible, il faut normalement un décret ou un arrêté pour fixer un cadre légal.

L'attitude illégale du parquet est d'autant plus scandaleuse que la quasi-totalité des interpellés ont été relâchés sans suite.

La section lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme a été la première à demander des comptes à la procureure de Lille. Avec le Syndicat des Avocats de France et ADELICO (Association pour la défense des droits constitutionnels), la LDH a ensuite assigné en référé liberté la procureure, représentante du ministère de la Justice.







Les associations estimaient qu'une telle pratique au sein du parquet de Lille portait atteinte aux "libertés fondamentales de manifester, aller et venir ainsi qu'au droit à la vie privée". Elles ont demandé au tribunal de "mettre fin" à ces "atteintes graves et illégales". Les ligueurs étaient présents le 15 mai au tribunal administratif où le ministère de la justice a reconnu l'existence de ce fichier, le présentant comme un simple « outil de gestion », alors que les associations dénonçaient un « fichage politique ». Le tribunal administratif a tranché en faveur de ces demières vendredi 19 mai, ordonnant au ministre de la justice et au parquet de Lille d'effacer les données personnelles des manifestants gardés à vue lors de la mobilisation contre la réforme des retraites. Il a également condamné l'Etat à verser 3 000 € aux requérants. « Il s'agit clairement d'un vrai rappel à l'ordre », s'est félicitée l'avocate de la LDH, Marion Ogier

20 juin : Journée mondiale des réfugiés

La mer du Nord est devenue l'égale de la Méditerranée en matière de drames des réfugiés : embarcations de fortune, noyades, chasses à l'Homme. Chaque jour notre littoral est le théâtre de drames. On recueille les naufragés pour mieux les refouler, pour mieux les empêcher de circuler Chaque jour, la section de Lille prend sa place dans l'information sur la réalité des réfugiés, sur les violations quotidiennes du droit d'asile.



Elle se mobilise pour que les pouvoirs publics ne tournent pas le dos à leurs responsabilités, au droit des personnes et au respect du droit international. Elle accueille les réfugiés en déshérence dans ses permanences, les aide à remplir leurs dossiers, travaille en commun avec d'autres associations pour interpeller la Préfecture, l'OFPRA, la Commission des recours...

En cette journée des réfugiés, la LDH souhaite populariser ces actions de solidarité en organisant une réunion publique à la Bourse du Travail intitulée « La Méditerranée, la Manche, les cimetières de l'Europe » avec Sophie Djigo, fondatrice de Migraction et Antonin Richard, sauveteur en Méditerranée.

Le débat sera suivi par un concert avec Arsène Lupunk Trio. Recette du bar et dons seront versés à Migraction et SOS Méditerranée

La LDH avec les Vertbaudet



Un conflit salarial se développe depuis le 20 mars chez Vertbaudet à Marquette. La main d'œuvre est essentiellement féminine. Pour lutter contre la grève, la direction a fait appel à des intérimaires ce qui a durci et élargi le conflit.

Le 16 mai le piquet de grève a été évacué par la police sur décision de justice. Deux syndicalistes ont été interpellés par les forces de l'ordre, qui venaient débloquer l'accès des camions. L'UD CGT du Nord évoque des violences sur ses syndicalistes et a annoncé porter plainte.

Les observateurs LDH présents sur le terrain ont établi un rapport détaillé de ce qu'ils ont pu constater et de leurs entretiens.



Le soutien de la LDH

Leurs observations ont été reprises dans un communiqué LDH qui conclut : « L'usage disproportionné et sans discernement de la force publique doit cesser. Il est urgent que les autorités reconnaissent sur les piquets de grève comme dans la rue le droit d'exprimer des revendications sociales, et choisissent les voies du dialogue et de la médiation. Consternés par cette situation, nous exprimons toute notre solidarité aux grévistes de Vertbaudet. Indignés par ces répressions, nous restons mobilisés contre les atteintes répétées à l'État de droit, contre les projets de régression sociale, pour nos droits et libertés. »

Sophie Binet, Fabien Roussel, Jean-Luc Mélenchon, Ugo Bernalicis entre autres se sont aussi rendus sur place pour manifester leur soutien. En revanche, la députée macroniste Brigitte Liso a apporté un soutien total à la direction de l'entreprise et aux opérations de police.

La LDH était présente au rassemblement de soutien à Tourcoing le 22 mai.

L'extrême-droite facho en action!

Notre dernière Lettre faisait état des menaces islamophobes du groupe d'extrême-droite FR DETER sur Wazemmes. Mai a montré que ce n'était pas un cas isolé et qu'on assistait à une multiplication des initiatives anti-républicaines et anti-immigrés.

Alors que l'Etat et la police pourchassent et interdisent les concerts de casseroles, ils ont toléré sur Paris, puis reconnu la légalité d'un rassemblement pro nazi de 600 personnes masquées, brandissant et scandant des mots d'ordre de haine et violant à la fois l'éthique républicaine, le vivre ensemble et la Constitution



Comme à son habitude, Gérald
Darmanin — et le gouvernement —
mis en porte à faux ont répliqué par
des déclarations tonitruantes mais
vides. Les interdictions n'avaient
pour vocation que de donner
l'impression de fermeté et d'équilibre
avec les répressions frappant les
contestataires de gauche.
Ces mesures d'interdiction sont
restées sans suite en raison de leur
ambigüité qui ne pouvait conduire
qu'au refus judiciaire de les
entériner.

Roms : le préfet viole les instructions gouvernementales



La police est intervenue le 16 mai à la demande du préfet pour expulser les 16 personnes qui vivaient encore dans le bidonville de l'avenue de Flandres à Wasquehal. Quelques nuits d''hôtel leur sont proposées au Formule 1 d'Englos avant une remise à la rue dans une précarité toujours plus grande. La politique menée depuis son arrivée par le préfet Leclerc, qui refuse d'appliquer l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 sur la résorption des bidonvilles, est absurde et inhumaine. DP



Alors que l'on manie à tort et à travers les interdictions on laisse se développer dans notre société le ver du racisme et du mépris de la démocratie : projets contre l'immigration, projets contre les citoyens par des prétextes anti-casseurs, rejet du parlement par le 49.3 : C'est ainsi que l'on fait le lit de l'extrême-droite.

L'apathie du pouvoir

C'est aussi refusant d'aborder les problèmes de fond et en tolérant au quotidien les exactions des groupuscules ultras qui sont et seront les meilleurs alliés du lepénisme.

L'apathie du pouvoir pour protéger le maire de Saint-Brevin, coupable de vouloir accueillir quelques réfugiés dans une CADA. Mais aussi, chez nous len s'interdisant de fermer le bar raciste de la Citadelle ou de sanctionner les identitaires voulant contrôler le métro.

Surfer sur les thèmes de l'extrême-droite et se taire sur les délits de ses ultras ce n'est pas la combattre mais la renforcer GM

Hommage au sacrifice des tirailleurs sénégalais

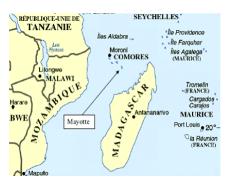
La section s'est associée à la marche du 8 mai vers le cimetière militaire d'Haubourdin organisée par le Comité de Sans Papiers afin de rendre hommage aux Africains morts dans la lutte contre le nazisme. La France a su les appeler en 1914 et en 1940 mais oublie aujourd'hui leur sacrifice par l'actuelle politique anti-immigré africain. Les déclarations xénophobes de Nadine Morano, Eric Zemmour ou de l'extrême-droite sont indécentes.



La section dispose d'une exposition consacrée aux troupes coloniales dans la guerre 14/18

Darmarnin à Mayotte : la chasse aux pauvres

On pouvait croire que l'opération Wuambushu, opération militaire et policière qui visait à détruire des habitations rudimentaires aux fins d'éradiquer la délinquance et de chasser les indésirables (sans titres de séjour) vers d'autres îles de l'archipel, avait fait naufrage, à la suite d'une décision judiciaire et du refus des autres îles comoriennes de recueillir les expulsés. On sait qu'il n'en est rien et que l'assaut a été donné ce 21 mai.



Un peu d'histoire.

Les Comores sont devenues indépendantes en 1974. La grande Comore (l'archipel principal), Anjouan et Moheli ont donc opté pour l'indépendance quand Mayotte, à la suite d'un référendum d'autodétermination en 1975, a décidé de rester dans le giron de la France, enchantée de pouvoir garder une position stratégique dans l'océan indien.

Même si l'ONU demande à la France de respecter l'intégrité territoriale, celle-ci n'en a cure et va même jusqu'à interdire la circulation entre l'île et le reste de l'archipel, en 1995.

C'est en 2011 que Mayotte va devenir le 101° département français. Mayotte est le département français le plus pauvre (80 % de la population sous le seuil de pauvreté), où la moitié des 30000 habitants vit dans des bidonvilles, où 34 % de la population est au chômage.



Sous le seuil de pauvreté

Une population très jeune et sousscolarisée, d'où une délinquance endémique prétexte à l'opération Wuambushu. 1800 agents des forces de l'ordre mobilisés pour l'occasion. On n'a pas mégoté sur les moyens. Autre chiffre, 48 % de la population est de nationalité étrangère et les immigrés en situation irrégulière seraient un tiers de la population totale.

Kwassa – Kwassa

On se souvient de la plaisanterie douteuse de Macron sur les Kwassa – Kwassa, petites embarcations de pêche qui, selon lui, « ramenaient plus de comoriens que de poisson ». Rires. L'immigration n'en est pas moins le gros problème de Mayotte avec des Comoriens qui viennent s'entasser dans les bidonvilles et des affrontements meurtriers entre bandes rivales pour s'accaparer des trafics ou gagner des territoires.

Mais le problème est surtout social, rançon du colonialisme, avec des services publics absents et des services sociaux débordés. Les questions de santé, faute de financement, se posent avec une acuité dramatique et on assiste à une catastrophe sanitaire et sociale.

L'éducation est négligée et sous-financée également avec des enseignants confrontés à la paupérisation d'une population en souffrance. C'est la misère et la criminalité qui triomphent, avec une xénophobie permanente entre colons métropolitains, mahorais et comoriens. Une situation explosive à laquelle Darmanin répond par la force.



La LDH prend position

Avant l'opération, la situation était tendue sur l'île, avec la crainte que les jeunes sans titre de séjour n'affrontent la police dans des combats sanglants. Daniel Gros, référent de la LDH à Mayotte, déclare : « C'est la panique partout. Il y a des jeunes de 15 ans nés en France qui se font renvoyer. On n'a pas le droit de faire ça, mais on se contrefout des règles et des lois ici ». (L'Humanité du 21 avril).



Un constat qui peut paraître désabusé, mais qui traduit bien l'impasse de l'île.

Darmanin en rajoute sur la menace islamiste que fait peser la population comorienne et il entend reconduire 10000 clandestins aux Comores. Il faut savoir que Mayotte expulse déjà 30000 immigrés par an. Le syndicat de la magistrature, qui dénonce, comme la LDH, l'amalgame fait entre immigration et délinquance, rappelle que la France a déjà été condamnée par la Cour Européenne des droits de l'homme pour des faits similaires (Libération du 22 avril).

Jean-Marie Burguburu, président de la commission consultative des droits de l'homme, met en garde sur « l'atteinte au respect des droits fondamentaux des personnes étrangères dans le cadre des expulsions massives ».

Des mises en garde considérées comme « droits de l'hommiste » par la droite locale. « C'est nouveau de tourner en ridicule les droits de l'homme. C'est inquiétant car c'est de plus en plus diffus dans la population mahoraise », s'alarme Aline Charron, du Syndicat de la magistrature. C'est en parfaite cohérence avec les attaques de Darmanin contre la LDH durant la séquence des retraites.

Wuambushu a bien eu lieu

Si, dans un premier temps, le refus des autorités comoriennes de récupérer ses ressortissants et des décisions de justice ont mis fin à l'opération après quelques baraques de tôle démolies, la vigilance s'imposait. L'attaque a donc eu lieu et avec encore plus de force. On s'en doutait, et les lois Darmanin sur l'immigration donneront encore plus de marge de manœuvre pour ces actions condamnables. Jusqu'au bout cette fois, et sans le pouvoir judiciaire et ces maudits comoriens empêcheurs de faire régner un minimum d'ordre sur l'île de la désolation. DD.



Retour de Naplouse

Huit membres de la LDH de Lille faisaient partie de la délégation d'Amitié Lille-Naplouse qui s'est rendue dans cette dernière ville début mai et a rencontré Raed Amer, président du Club des prisonniers qui, sur place assure le suivi des arrestations, accompagne les familles, trouve des avocats et suit leur santé.

Actuellement, il y a 5 100 prisonniers dont 700 habitants de Naplouse (31 femmes et 160 enfants). 1 000 sont en détention administrative, c'est-à-dire sans accusation évoquée, sans instruction de dossier ni de jugement. Détention valable 6 mois renouvelables indéfiniment.

Une délégation très active ...

La délégation s'est rendue à la Faculté de physique dans le cadre de projets de sport féminin. Elle a visité le Mariam Hashim Center, un hôpital avec un service de néo-natalité qui reçoit des prématurés de toute la Palestine — y-compris Gaza.

L'équipe de Project Hope avait programmé un marathon de visites pour amorcer, développer ou réaliser des projets en commun. Des rencontres ont notamment eu lieu avec la Faculté des Beaux-Arts, le Centre culturel et le rectorat de Naplouse.

La délégation a enfin été reçue successivement par les représentants de deux camps de réfugiés : le camp du nouveau Askar et le camp de Balata.

ALN vient de sortir une brochure de 12 pages rendant compte de cette délégation On peut la réclamer au local de la LDH.







Le retour de la loi anti casseurs?

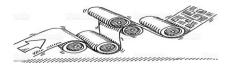
GM

Entre déclarations gouvernementales contradictoires sur les projets de loi immigration, Gérald Darmanin a relancé le vieux refrain de la loi anti-casseurs. Il reprend ainsi le projet de Christophe Castaner en 2018. Projet qui n'a pas franchi l'écueil du Conseil Constitutionnel. Mais il s'agit surtout d'occuper le terrain en marchant sur les brisées de

la droite et de l'extrême-droite.

Soyons quand même vigilants.

Contre les medias dominants Une presse libre et indépendante est-elle possible ?



Vendredi 16 juin (18h) aura lieu à l'Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) un débat public sur les médias. Sébastien Fontenelle (chroniqueur à Politis et à Blast) et Pauline Perrenot (d'Acrimed) nous présenteront respectivement leur média et leur association avant de brosser un état des médias en France et de parler du traitement médiatique de la mobilisation contre la réforme des retraites.

Pauline Perrenot nous présentera son dernier livre « Les médias contre la gauche », quand Sébastien Fontelle nous alertera sur la droitisation des médias à travers les exemples de Cnews, BFMTV ou encore Valeurs Actuelles.

Parmi les partenaires, on trouve Attac Métropole, les Amis du Monde Diplomatique Hauts de France et la LDH Lille. Pas de société démocratique, sociale et écologique sans des médias pluralistes et indépendants, nous dit Acrimed et la LDH a toujours été attentive à la liberté de la presse comme à la pluralité des opinions et aux conditions d'un débat public de qualité. Elle pourrait s'inclure dans ce débat en stigmatisant les atteintes à la liberté de la presse à travers les procès « bâillon » et autres intimidations. Une belle soirée en perspective. D.D

Vendredi 16 Juin 18h

Ecole Supérieure de Journalisme rue Gauthier de Chatillon Lille



Notre eau non-conforme aux normes environnementales

La lecture du bulletin de l'ARS sur la qualité de l'eau dans l'unité de distribution de Villeneuve d'Ascq, adressée avec la facture d'eau du mois de mars 2023, est des plus instructives.

Il est indiqué qu'en matière de pesticides les normes d'exigence environnementale n'ont pas été respectées en 2021 et « un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements » (ARS). Rassurant ? Pas vraiment ! Mais ce n'est pas tout ... On apprend aussi que la teneur en ions .perchlorates ne respecte pas plus les recommandations en vigueur et donc « sa consommation est déconseillée pour les nourrissons de moins de 6 mois » conformément à un arrêté préfectoral de 2012.

La région Haut de France la plus touchée Cette situation inquiétante oblige à approfondir la question.



Dans une étude réalisée par Le Monde, on apprend qu'en Hauts de France, près de 65% de l'eau n'est pas conforme aux exigences environnementales. L'ARS précise toutefois que l'eau n'est pas nocive pour la santé car le seuil de 44microgrammes/l n'est pas atteint.

Réconforté ? Pas vraiment. Ce seuil de 44 microgrammes, nous apprend Le Monde, ne s'appuie sur aucune étude sérieuse et n'est que provisoire. D'ailleurs, dans le Grand-Est, le seuil est actuellement près de ... 15 fois inférieur. Plus récemment encore, un rapport de l'ANSES rendu public en avril 2023, confirme la présence quasi généralisée en France d'un métabolite du chlorothalonil, un pesticide interdit en 2019. Comme . les filières de traitement n'arrivent pas à s'en débarrasser, une large part des Français reçoit ainsi une eau non conforme aux critères règlementaires en viqueur.

Quelques jours après ce rapport, Macron présentait son plan « eau ». Mais pas un mot sur le sujet ! Par contre le ministre de l'Agriculture annonçait sa volonté de maintenir en usage le S-métolachlore, dont les métabolites sont responsables d'une pollution à grande échelle des nappes phréatiques françaises. Irresponsables ... Vous avez dit « irresponsables » ? CD

Italie 6 mois d'un gouvernement dominé par l'extrême droite



Giulia habite à Bologne depuis 10 ans. Toute sa scolarité s'est déroulée à Lille, elle est partie en Italie dans le cadre du projet Erasmus, a obtenu son Master 2 à Naples et est actuellement chargée de cours à l'Université de Bologne en Français Langue Etrangère (FLE). Nous l'avons interrogée à l'occasion d'une récente venue à Lille.

 Quel est le climat politique en Italie après 6 mois de gouvernement Meloni ?

Il faut tout d'abord rappeler que la victoire de Meloni est intervenue comme prévu : la droite et l'extrême-droite ont gagné haut la main tandis que le Parti Démocrate (PD) a connu une débâcle et l'abstention s'est établie à un niveau record. Mais le fait qu'il n'y ait pas eu de surprise n'implique pas de relativiser la situation. La victoire du parti Fratelli d'Italia (FdI) a une portée symbolique sans précédent dans l'histoire de l'Italie : 100 ans presque jour pour jour après l'arrivée au pouvoir de Mussolini, l'Italie se retrouve dirigée par une coalition hégémonisée par un parti post-fasciste. Mais force est de constater que si colère et inquiétude sont perceptibles dans une partie de la population, une certaine résignation se manifeste aussi car une partie de cette alliance politique a déjà participé à de précédents gouvernements. De fait, aucune mobilisation significative n'est intervenue sur la période de 6 mois même si des conflits continuent à s'exprimer dans plusieurs domaines. Pour ne prendre qu'un exemple, Meloni a été invitée et a prononcé un discours au congrès de la CGIL (CGT italienne) sans être dérangée, à l'exception du départ de quelques délégués.



 L'extrême droite s'est-elle démarquée de la politique économique et sociale de Draghi?

Très peu. La première loi budgétaire a été rédigées en suivant la ligne politique de Draghi ... le précédent président du Conseil. A tel point que la Commission européenne l'a considéré comme « globalement positive » car s'inscrivant dans les orientations budgétaires de l'UE, notamment en matière de maitrise des dépenses publiques. Si la Commission a fait néanmoins quelques remarques, le gouvernement s'est empressé d'y répondre positivement pour bien montrer son attachement à la politique européenne néo-libérale. D'ailleurs l'Italie a reçu de l'UE près de 200 milliards € dans le cadre du plan national de relance et résilience post-Covid. D'une certaine manière, le gouvernement Meloni a les coudées plus franches que le précédent pour appliquer une politique régressive que n'aurait pas répudié Draghi. L'exemple de la suppression du revenu de citoyenneté est flagrant : cette allocation assez proche du RSA concernait 1,7 million de ménages. Un décret n'autorise désormais cette allocation qu'aux ménages considérés comme « non employables » (ménages pauvres avec mineurs, personnes handicapées ou âgées de plus de 60 ans). Aux autres considérés comme « employables », ils perdent leur revenu s'ils refusent ne serait-ce qu'une seule offre d'emploi provenant de n'importe quel endroit d'Italie, donc quel que soit la distance de leur domicile.

> De quelle façon ce gouvernement s'est attaqué aux minorités ?

Les familles homoparentales ont été les premières visées par le gouvernement Meloni. Celui-ci a demandé aux préfets de veiller à ce que les états civils des enfants ne comportent pas le nom de deux pères ou de deux mères car la loi italienne interdit aux enfants d'avoir deux parents de même sexe.



Certaines communes qui assumaient cette pratique exceptionnelle se sont rétractées, d'autres se voient obligés de remettre aux préfets la liste des états civils déjà délivrés. On imagine facilement l'angoisse des parents confrontés aux risques d'annulation a posteriori.

Le second fonds de commerce de Meloni est évidemment la chasse aux immigrés. Le gouvernement a abordé cette question par le biais de deux décrets. Le premier décret entrave et criminalise les activités de sauvetage des ONG opérant encore en Méditerranée en les obligeant, après chaque sauvetage, à rejoindre un port très éloigné dans le Nord de l'Italie. Le second décret rétablit les mesures prises par Salvini en 2018 et oblige chaque région à se doter d'un centre de « rapatriement » pour accélérer les expulsions par des procédures rapides et sommaires d'examen et de rejet des demandes d'asile. Ces décisions honteuses s'inscrivent dans un climat détestable où la parole raciste se diffuse au point de voir réapparaître le discours sur « le remplacement ethnique ».



Comment vois-tu l'avenir ?

C'est difficile de répondre à cette question. Certes Meloni n'a pas encore renversé la table de telle façon qu'on puisse considérer qu'on a changé de régime. Mais le risque est grand que les régressions, par petites touches qui se succèdent de plus en plus rapidement, n'instaurent un climat délétère. Pour prendre encore un exemple, une manifestation a eu lieu à Ancona (dans les Marches) car dans cette région, pratiquement la totalité des gynécologues invoquent « l'objection de conscience » et rendent impossible le droit à l'IVG, sans que le gouvernement n'ait besoin de changer la loi. Je voudrais dire une dernière chose puisque je vis en Italie mais je suis de près la situation en France. Le caractère plus démocratique de la Constitution italienne freine, de mon point de vue, les velléités régressives de Meloni car des alliances et des négociations sont nécessaires dans ce système électoral à la proportionnelle. La constitution de la Vème République en France avec un président tout puissant et un parlement aux compétences limitées me semble un danger considérable en cas d'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite. A plus forte raison avec les dérives autoritaires de ces dernières années en France. Si, par malheur, Le Pen arrivait au pouvoir, il me semble qu'elle pourrait déjà utiliser à son avantage des lois liberticides pour avancer dans son projet xénophobe et autoritaire.

(Propos recueillis par CD)

Clins d'ail

Petits éloges de la diversité et du mélange



Une leçon écossaise

Le nouveau premier ministre écossais, nommé Humza Yousaf, est né d'un père pakistanais immigré en Écosse et d'une mère née au Kenya dans une famille originaire d'Asie du Sud. Il est marié à une écossaise d'origine palestinienne.

On savait les écossais experts en « blended whisky », c'est-à-dire un whisky issu du mélange de whisky de malt et de whisky de grain en provenance de nombreuses distilleries. D'après l'officine spécialisée La Maison du Whisky, « sans l'industrie du blend, peu de distilleries écossaises auraient survécu à la première moitié du XXe siècle. Des distilleries telles que Teaninich, Glen Ord, mais aussi des plus célèbres, Strathisla, Caol Ila, doivent leur salut aux blends qu'elles approvisionnent. »

De même, alors que la consanguinité l'appauvrit, l'humanité s'enrichit de la mixité et pourrait même y trouver son salut !



21 Mai Journée de la diversité culturelle



La leçon d'Argy

Comment, vous ne connaissez par Argy ? Argy cette commune de l'Indre arrondissement de Chateauroux , entre Pellevoisin (non, pas le nôtre, un autre) et Saint-Lactencin, qui, en 1947 dépendait de la perception de Buzançais, canton de Buzançais, et comptait alors une station de chemin de fer, un bureau de poste, une école, un bureau télégraphique, un bureau téléphonique et 1.047 habitants ?

Le progrès aidant, en 2023 il n'y a plus que 610 habitants, une boulangerie et une classe de CP-CE1.

Ah, si, il y a aussi un club de football, l'US Argy. Moribond : en 2022 le club était condamné, faute de joueurs pour continuer à batailler en quatrième division départementale – ce qui doit signifier treizième division.

Alors, doté de seulement six joueurs suite à des départs, terminé le club argycien ? Sauf que l'improbable s'en est mêlé. Un sponsor qatari ? Non, mieux que ça : une brigade étrangère.

Peter, d'origine haïtienne, ne pouvant se résoudre à voir son club disparaître, a battu le rappel alentour. Résultat, l'équipe s'est enrichie soudainement d'une quinzaine de joueurs qui cherchaient un club, guinéens, ivoiriens, haïtiens, maliens, gambien, colombien, salvadoriens, géorgien, et d'un nouvel entraîneur ... kanak.

La plupart des nouveaux sont hébergés, ou sont passés par le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) de Buzencay. Buzençay où les candidates du Rassemblement National sont arrivées nettement en tête aux dernières élections présidentielle et législative JFB

Charivaris

A Lille, à Roubaix, à Tourcoing (la ville de Darmanin) des casserolades sont organisées régulièrement, en fonction des prises de parole de Macron, de sa première ministre ou de son ministre de l'intérieur.



La LDH a pris position dans le conflit des retraites, en partie prenante du mouvement social, et a tenu un rôle important dans les manifestations, tantôt facilitant les défilés du soir et plus récemment en tant qu'observateurs, pour documenter les violences policières.

Raison de plus pour soutenir ces casserolades bon enfant qui se déroulent dans la bonne humeur. Il suffit d'amener casserole ou gamelle devant la mairie de son patelin et de taper fort, tout en criant les slogans habituels. C'est dans la tradition des charivaris du Moyen-âge, où on stigmatisait les vieux barbons fortunés ayant épousé des jeunes filles.

Le charivari est devenu plus politique au XIX° siècle, le peuple s'emparant des ustensiles lors des 3 Glorieuses de 1830 ou de la Révolution de 1848.

L'exemple de l'Argentine et des casserolades au cri de « qu'ils s'en aillent tous » (« que se vayan todos»), à destination des gouvernements soumis aux institutions financières internationales avait remis ce type de manifestation dans l'actualité.

Précisions que c'est Attac qui a lancé le mouvement à l'occasion de l'allocution télévisée du président le 17 avril.



Un bel avenir pour ces « dispositifs sonores portatifs », comme ils disent. D.D

lu et ... à lise

Comment l'Etat s'attaque à nos libertés

Pierre Januel et Anne-Sophie Simpere La lecture de cet ouvrage écrit en 2021 est saisissante, tant les questions abordées sont notre lot quotidien à la LDH ces derniers mois. Pour preuve, quelques têtes de chapitres : Services de renseignements : comment l'Etat surveille plus ; Musulmans, étrangers : des cibles privilégiées ; Le droit de manifester, victime du tournant répressif ; Fichier pour tous, fiché partout ; De la vidéosurveillance à la biométrie : la dystopie technologique en marche, etc. Motivés par des ambitions électorales, des stratégies de communication, un populisme autoritaire ou la volonté de rassurer, les gouvernements nous enferment depuis vingt ans dans des politiques sécuritaires dont, malgré leur inefficacité prouvée, il semble impossible de sortir. Le livre cherche justement à comprendre ce qui a mené en l'espace de 20 ans à cette dégradation de nos libertés publiques avec le risque considérable de voir ces réformes utilisées par un gouvernement xénophobe et autoritaire. Car, selon les auteurs, il est encore possible d'agir pour changer de cap. Indispensable pour les récent.es recru.es de la LDH comme ... pour les plus ancien.nes.

Comment l'Etat s'attaque à nos libertés , Pierre Januel et Anne-Sophie Simpere, Plon, 2022

Précarité étudiante : les miettes gouvernementales

Alors que les candidatures pour les bourses de l'enseignement supérieur touchent à leur fin, point sur la précarité étudiante qui ne cesse d'augmenter et l'inefficacité du gouvernement à ce sujet.

Le coût de la vie étudiante explose: deux tiers des étudiant.e.s sont dans une situation de précarité. Crise économique au lendemain de la pandémie de Covid-19, inflation, hausse des loyers, systèmes d'aides sociales très sélectifs, frais de transports et de santé, difficultés d'insertion professionnelle, études de plus en plus longues: la liste est longue et bien sûr non exhaustive.



À cela s'ajoute par exemple la restauration universitaire onéreuse (3,30 euros pour un étudiant non boursier). Les étudiant.e.s souffrent de ces situations et subissent de plein fouet les contraintes liées à leur budget. Assumer les charges quotidiennes, manger à sa faim et jouir de ses droits fondamentaux sont aujourd'hui en train de s'éloigner de la réalité des étudiant.e.s français.es.

Selon l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France), le coût de la vie étudiante a augmenté de plus de 6% à la rentrée 2022 par rapport à celle de 2021, soit plus de 35 euros de plus par mois.

30% en précarité alimentaire

La précarité étudiante n'est pas sans conséquence sur la santé mentale et physique des étudiant.e.s, qui par manque de moyens, se retrouvent négligées et reléguées au second plan. Une étude menée à l'université de Lille en 2023 par l'Observatoire de la Direction des Formations montre que la précarité des étudiant.es lillois.es est bien réelle, et se joue particulièrement sur le plan alimentaire. Caractérisée par le fait de sauter des repas, de ne pas manger à sa faim ou encore d'avoir recours à différents dispositifs d'aides alimentaires. 30 % se trouveraient en situation de précarité alimentaire.



Les repas du CROUS à 1 euro et les chèques alimentaires ne sont pas disponibles pour tous, ce qui est un sujet de tourments pour celles et ceux qui en auraient besoin. Pour des raisons financières, beaucoup se voient obligé.es de réduire leur budget alimentaire au minimum vital. Les étudiant.es étrangèr.es sont encore plus concerné.es: environ deux tiers se trouvent en situation de précarité alimentaire.

Plusieurs initiatives solidaires contribuent à lutter contre ce phénomène en proposant des produits alimentaires gratuits ou à des coûts très bas. Les COP1, la tente des Glaneurs, le Foyer Evangélique Universitaire, la Campusserie, EPISCEA, nombreuses sont les associations lilloises qui viennent en aide aux étudiants. Sans ces aides extérieures, entre loyers, factures et prix de la vie qui augmentent, certain.es auraient encore plus de mal à boucler leurs fins de mois.

Une action gouvernementale « décevante » Cour des comptes

En matière de précarité étudiante, nous ne pouvons donc pas dire que l'action du gouvernement ait réellement amélioré la situation. Si des aides exceptionnelles d'urgences ont été attribuées à la fin de la pandémie, celles-ci n'étaient pas inscrites dans la durée et ne s'adressaient pas à tous les profils d'étudiant.es.

Dans son rapport de février 2022, la Cour des comptes jugeait l'action du gouvernement dans la lutte contre la précarité étudiante "décevante" et "pas à la hauteur des enjeux".

COMME MURON À LEUR ÂGE, LES ÉTUDIANTS SE PRESSENT AUX PORTES DE LA BANQUE



Le 29 mars dernier, la ministre de l'enseignement supérieur, Sylvie Retailleau, a annoncé de

nouvelles mesures destinées à aider les étudiant.es. Ainsi dès la rentrée 2023, le barème d'éligibilité aux bourses de l'enseignement supérieur sera rehaussé de 6% et devrait permettre à 35 000 étudiants supplémentaires d'être boursiers. De plus, tous les montants de bourses seroir revalorisés de 37 euros par



Si ces annonces gouvernementales constituent une avancée, celles-ci demeurent insuffisantes face à l'ampleur et la gravité de la situation. La bourse accordée par le Crous, bien qu'étant une aide financière plus que précieuse, n'empêche pas les étudiant.es de devoir exercer un travail parallèle, mettant ainsi en jeu leur réussite universitaire. Quant à l'augmentation mensuelle de 37 euros, celle-ci ne correspond qu'à un alignement à la très forte inflation qui touche durement le public étudiant.

Droit à l'éducation pour tout.es

Face à une jeunesse en colère et perdant progressivement confiance en la volonté du gouvernement à l'aider et l'accompagner, il est plus que temps de prendre des mesures concrètes et durables pour permettre à toutes et tous le droit à l'éducation dans la dignité et la sérénité.

Jeanne, Nina et Lina, étudiantes



Mardi 6 juin, la LDH manifeste Porte de Paris 14 h 30 Concert à Saint — Sauveur à l'issue de la manif

UNE ACTION INDÉPENDANTE

EMENT GAG

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2023

Remplir et renvoyer à la LDH - 138 rue Marcadet 75018 Paris - le bulletin ci-dessous pour une adhésion par chèque (à l'ordre de la Ligue des droits de l'Homme) ou par prélèvement (à partir de 5 € / mois, avec le mandat SEPA ci-dessous complété et un RIB).

Sinon, vous pouvez directement adhérer en ligne, par carte bancaire, sur WWW.LDH-FRANCE.ORG/ADHERER

1. INFORMATION SUR LES REVUES

REVUE DROITS & LIBERTÉS

Cette revue trimestrielle aborde toutes les grandes questions qui touchent aux droits de l'Homme. La revue propose, dans chacun de ses numéros, un dossier thématique.

Adhérent - 20 € / an

Non-adhérent - 25 € / an sur : http://boutique.ldh-france.org

LDH INFO

Diffusé également en version électronique, ce mensuel permet aux ligueurs et ligueuses de suivre l'activité de la LDH.

Adhérent - version électronique : gratuite ; version papier : 10 € / an

2. LE MONTANT DE VOTRE ADHÉSION

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels courants de l'adhérente ou de l'adhérent après retenue des impôts à la source.

Revenu mensuel	Règlement annuel par chèque	Règlement mensuel par prélèvement
jusqu'à 500 €	10€	pas possible
jusqu'à 1 000 €	20 €	pas possible
jusqu'à 1 460 €	60 €	5 € / mois
jusqu'à 1 650 €	80 €	6,70 € / mois
jusqu'à 2 100 €	93 €	7,75 € / mois
jusqu'à 2 350 €	105€	8,75 € / mois
jusqu'à 2 600 €	122€	10,20 € / mois
jusqu'à 3 000 €	150€	12,50 € / mois
au-delà de 3 000 €	215 €	17,95 € / mois
Votre cotisation :	€	remplir ci-contre

La réduction d'impôts est de 66% de l'adhésion, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel. Par exemple, une adhésion à 105 € revient à 35.7 € après déduction fiscale (soit 2,97 € / mois).



Vous pouvez également vous abonner à : (merci de cocher vos choix)

Droits & Libertés	П	+20 €	remplir ci-contre
Abonnement revue LDH Info Abonnement papier		+10 €	remplir ci-contre

......€

Mandat o	de prélève	ement SEPA
----------	------------	------------

à compléter pour les prélèvements bancaires uniquement

Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris

N° ICS: FR44ZZZ422720

Nom et adresse du débiteur :

Nom: Prénom : Adresse: CP:... Ville :

Compte à débiter

BIC LILIIII

Fait à:..... Le:...../....../

Joindre un relevé d'identité bancaire. Type de paiement: paiement récurrent / répétitif

Adhésion Abonnement D&L □ Je choisis l'adhésion □ Je choisis l'abonnement à Droits & Libertés en prélèvement mensuel

en prélèvement annuel Date du 1st prélèvement : Date du 1st prélèvement : 10 /...../.... 10 /.....

Montant : € / par mois Montant : 20 € / par an RUM (ne rien inscrire) : RUM (ne rien inscrire) : Signature : Signature:

□ Je choisis l'abonnement à LDH Info en prélèvement

Abonnement LDH Info

annuel Date du 1st prélèvement :

10 /...../....

Montant : 10 € / par an RUM (ne rien inscrire) :

Signature:

3. VOS COORDONNÉES

TOTAL GÉNÉRAL

SECTION: CP: Ville:Pays:..... E-MAIL :

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation

...... leSignature :

Conditions d'utilisation de vos données personnelles:

Vous acceptez que la LDH enregistre et utilise vos données pour communiquer avec vous. Afin de protéger la confidentialité de vos données, la LDH s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou partager vos données avec d'autres organismes ou entreprises. Les traitements de vos données par nos prestataires sont régis par les contrats qui prenental en co dispositions réglementaires, conformément à la loin 2014-803 du 20 juin 2018 (do linformatique et bitentés révèsée en fonction du Réglement général suit par portection des données connaître et exercer vos droits, notamment pour retirer votre consentement à l'utilisation de vos données, consultez notre politique de confidentialité : www.ldh-france.org/mentions





La Lettre interne



La section LDH de Lille, c'est d'abord une action pour la défense et la promotion des droits de la personne et des droits collectifs. Mais c'est aussi une organisation avec ses structures et ses règles de fonctionnement locales, départementales, régionales et nationales. La présente page vous apporte succintement les informations nécessaires à un militant pour bien s'intégrer dans le fonctionnement de la Ligue

Les niveaux LDH de responsabilité

La section LDH est partie prenante de la vie de la LDH à 4 niveaux

National

La Ligue est gérée nationalement par son comité national élu par le Congrès tous les 2 ans et au quotidien par le Bureau National et le président Patrick Baudoin

Emmanuelle Jourdan-Chartier, présidente de la section de Lille est membre du Comité National

Régional

Les 5 fédérations LDH des Hauts de France sont animées par un comité Régional représentatif des sections et au quotidien par le Bureau régional et son président Amine Abdelmajid (Château-Thierry)



Départemental

La fédération du Nord comprend les sections de Cambrai, Dunkerque, Lille et Roubaix Tg. Elle est présidée par Philippe Vervaecke (Section de Lille). Elle coordonne les directives nationales, les actions concernant le département et les actions des sections.

Local

La section de Lille, forte de ses 150 adhérents organise le travail de la LDH sur la capitale des Flandres, en liaison avec les autres niveaux LDH. Par le biais de ses réunions de section quinzomadaires, de son Bureau et de sa présidente Emmanuelle Jourdan-Chartier.

Congrès et Convention : Quelles différences ?



Le Congrès National est l'organe décisionnaire de la LDH. Il se tient tous les deux ans et est composé par les représentants de toutes les sections de France en fonction de leur importance numérique (plus de 350 délégués) Il donne le quitus à la direction sortante nationale (rapport moral, rapport d'activités, rapport financier). Il détermine l'orientation de la Ligue et élit le Comité National qui, à son tour élit le Bureau National et le ou la président.e chargés de l'orientation quotidienne de la LDH.

La Convention Nationale se tient entre 2 Congrès. Elle est composée des délégués des régions, des membres du Comité National et des animateurs des groupes de travail. Environ 150 personnes

Elle vote les rapports intermédiaires nécessaires pour le fonctionnement de la LDH, vote des motions sur des thèmes spécialisés, fait les ajustements nécessaires en ce qui concerne les orientations et la composition du Bureau National



22 avril à Bapaume

L'Assemblée régionale LDH Hauts de France

Assemblée Générale



L'Assemblée régionale LDH des Hauts de France s'est tenue à Bapaume le samedi 22 avril. L'objectif était double : faire le point de la situation de la LDH en région et préparer la Convention Nationale du 3 juin à Paris. 12 sections étaient représentées

L'assemblée était présidée par Amine Abdelmajid (Château-Thierry) délégué régional qui a présenté le rapport moral du Président National, Patrick Baudouin. Le débat qui a suivi a notamment abordé la question des JO de 2024, les lois sécuritaires, les interdictions des casserolades, les black-blocks, la désobéissance civile, les « armes par destination », les pratiques policières et d'une manière générale le fonctionnement de la démocratie.



Le débat autour du rapport financier a abordé le problème des relations avec les collectivités locales et les financements régionaux. L'AG régionale a été informée de l'initiation d'une démarche en direction des Fondations AG2R, SNCF et CSF, pour le financement régional du concours de plaidoiries. Les sections sont invitées à faire remonter les éventuelles difficultés d'ordre éthique qui pourraient s'opposer à ce que ces démarches soient poursuivies. Ont été élus délégués à la **Convention Nationale**

DELEGUES TITULAIRES

Amine ABDELMADJID (Ch-Thierry)

Laurence CAHOUR (Compiègne - N)

Michael CARON (Lens - Liévin)

Bernard CHAMPAGNE (Dunkerque)

Alain VANTROYS (Roubaix - Tg)

Philippe VERVAECKE (Lille)

Claude WAUQUIER (Lille)

SUPPLEANTS

Didier BONIVAR (Beauvais)

Pierre CHAVANNE (Arras)

Sandrine COQUERIE (Beauvais)

Sabine DONNAINT (Dunkerque) Michel LEGRAND (Cambrai - Caudry) Evelyne PLEE (Abbeville) Jeadette VAILLANT (Boulogne/Mer)



fait...

- -29 avril : Marc Delgrange était invité, au titre de la LDH Lille, à animer un atelier de formation sur l'extrême-droite à l'initiative de Génération.s (dans le cadre NUPES)
- -Dimanche 7 mai : Emmanuelle Jourdan Chartier est intervenue devant les JC de Lille à l'Espace Marx
- -13 mai : Julie Deville a représenté la LDH à l'assemblée Générale de la MRES. Elle a été élue au CA
- <u>Lundi 15 mai</u>, 10h30 Rassemblement devant le Tribunal Administratif de Lille, à l'occasion de d'audience sur la création de fichiers illégaux par le parquet de Lille.
- <u>Samedi 27 mai</u>, Participation de la section à la Gay Pride

... à faire

- Jeudi 1er juin, Forum plénier thématique section (présentation de la section et des GT aux nouveaux adhérents, et point thématique sur le maintien de l'ordre) - à la Maison des Association, 27 rue Jean Bart, à 18h30
- <u>Mardi 6 juin</u>, Mobilisation contre la réforme des retraites (rendez-vous 14h à l'angle des rues Mauroy et Kennedy pour défiler avec la section) & possibilité d'un concert le soir (en cours d'organisation)
- <u>Vendredi 16 juin</u>, 18h, ESJ 50 rue Gauthier de Chatillon, Table ronde "Contre les médias dominants, une presse indépendante est-elle possible?" (organisée par les Amis de Politis en partenariat avec ATTAC, les Amis du Monde Diplomatique et notre section)
- <u>Samedi 17 juin</u>, Manifestation contre la loi Asile et Immigration, 14h30 place de la République
- <u>Mardi 20 juin</u>, soirée à la Bourse du travail à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés (table ronde, concerts et soirée au bénéfice de Migraction et des associations d'aide aux migrants en Méditerranée)



La section de Lille a triplé ses effectifs



Les effectifs de la section de Lille sont depuis l'année 2020 en croissance continue notamment suite à la forte mobilisation des militants contre les lois Darmanin « sécurité globale » puis « contre le séparatisme ».

Le nombre d'adhérents de la section est passé en quelques mois de soixante-dix à près d'une centaine.

La dynamique créée et l'arrivée de nouveaux militants permettent la réalisation et la réussite du premier Forum des Libertés en décembre 2021. L'assemblée générale de janvier 2022 et l'élection d'Emmanuelle Jourdan Chartier à la présidence de la section consacrent le dynamisme de la section.

Plus de 200 adhérents.

La présence physique visible (chasubles, drapeaux et banderole) des militants LdH lillois ainsi que le choix de moyens de communication modernes tels que le site web et la forte présence sur les réseaux sociaux renforce l'audience de la section.

Visibles dans les manifs ...

La présence constante dans les manifestations contre la « réforme » des retraites et surtout les attaques gouvernementales contre le rôle de la LdH (Sainte Solines) renforce la notoriété de la LdH avec une très forte répercussion sur les adhésions à la section. Les effectifs ont doublé ces derniers mois.

Un programme d'accueil et de formation se met en place et sera le thème principal du Forum plénier thématique du 1^{er} juin à la Maison des Associations

Jacques Poquet, trésorier adjoint en charge des adhésions





Lu dans le courrier des lecteurs de

« Je reviens sur la belle tribune de Pierre Tartakowsky publiée dans votre dernier numéro. Je le connaissais surtout en tant qu'ancien dirigeant d'Attac et j'ai toujours apprécié ses interventions, souvent pertinentes et drôles. J'ai adhéré à la LDH il y a six mois et j'avais à l'égard de cette association un peu les mêmes réticences que lui. J'y voyais une institution très en surplomb composée en majeure partie d'universitaires, d'enseignants et d'avocats. Pas pour moi, pas mon monde. J'ai pu me rendre compte à quel point la Ligue était aussi ancrée sur les droits économiques et sociaux et à quel point elle était politique au sens noble. Je ne vais pas redire ici toutes les actions citées par Tartakowsky, mais j'ai rarement vu une association aussi active, où les compétences sont aussi répandues et où les envies sont si fortes avec, ce qui ne gâte rien, un vrai sens de la convivialité dans un constant souci de justice et de solidarité. Sur Lille, il ne se passe pas une semaine sans événements (rassemblements, débats publics, ciné- débats, tractages...) à notre initiative et nous déployons avec plaisir chasubles et drapeaux dans toutes ces manifestations. La séquence des retraites, qui est d'ailleurs loin d'être terminée, a encore plus inscrit la Ligue dans les luttes sociales en l'affirmant comme le garant des libertés publiques contre la répression d'État et les violences policières. Avec la LDH, on est aussi près de Jaurès et de Bourdieu que de Zola et de Dreyfus.

Et merci à Monsieur Darmanin pour les dernières adhésions arrivées « en masse »

Contact avec la LDH

mail : <u>lille@ldh-france.org</u> facebook

https://www.facebook.com/lille.ldh/,

le fil <u>Twitter</u>,

page <u>Instagram</u> liguedesdroitsdelhommelille

chaîne <u>YouTube</u>

Permanences LDH

MRES de Lille 5 rue Jules de Vicq (métro Lille Fives) de 17h à 20h Prochaines permanences

8 et 22 Juin - 12 et 20 Juillet



DD

Pas de permanence en Août